

Note de département



GDI | N° GDI 2017-030

Décision du 12 avril 2017

Décision n° GDI 2017-030 du 12 avril 2017

portant délégation de signature du Directeur du département Gestion Des Infrastructures [GDI] au Directeur de l'Unité Opérationnelle Equipements Stations et Ouvrages d'art [ESO]

Le Directeur du Département GDI,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 2 avril 2012 (note générale n°2012-20) au Directeur du Département GDI par le Président-Directeur général de la RATP ;

Décide :

Article 1^{er}

1. De donner délégation à M. David COURTEILLE, Directeur de l'Unité Opérationnelle ESO, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité de l'unité ESO :

1.1.- l'embauche définitive des agents de maîtrise et des cadres stagiaires.

1.2.- la rupture du contrat de travail des agents contractuels (opérateurs, agents de maîtrise et cadres).

1.3 – Les ordres de mission relatifs aux déplacements professionnels des salariés de la RATP en France (hors Ile-de-France) et à l'étranger délivrés conformément à la réglementation interne de l'entreprise.

1.4 – Les autorisations données aux salariés de la RATP d'utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service en dehors des trajets domicile travail conformément à la réglementation interne de l'entreprise.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David COURTEILLE, Directeur de l'Unité Opérationnelle ESO, de donner délégation à :

- Mme Aurore TRAN VAN, responsable de l'entité Pôle équipements, ou à
- M. Clément TOURNEMINE, responsable de l'entité Ingénierie de maintenance et référentiel des équipements, ou à
- M. Jean-François DOUROUX, responsable de l'entité Contrôle Patrimonial et Maîtrise d'Ouvrage, ou à
- Mme Sylvie LAMOUREUX, responsable de l'entité Ressources Humaines, ou à
- M. Pierre SERADIN, responsable de l'entité Contrôle de Gestion, ou à
- M. Arnaud BOUCARD, responsable de l'entité Ingénierie de maintenance et maîtrise d'ouvrage des équipements de sécurité,
- M. Bruno LESPE, responsable de l'entité Qualité Sécurité Environnement,

A l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « Délégation n° GDI 2016-41 » en date du 1^{er} août 2016.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 12 avril 2017

Le Directeur du Département GDI

Olivier DUTHUIT